

MADAME LA DIRECTRICE/SALARIÉE
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE LA NATURE
7 RUE DE L ÉGLISE
CULOZ
01350 CULOZ



Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

> **Assuré** : 109977/Q - ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE LA NATURE 7 RUE DE L ÉGLISE CULOZ
01350 CULOZ

Au titre du contrat Convergence Responsabilité civile N° 7013-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

| Garanties | Montants |
|--------------------------------|-------------|
| Dommmages corporels | 8 000 000 € |
| Dommmages matériels | 3 000 000 € |
| Locaux occasionnels d'activité | 350 000 € |
| Défense et recours | 16 000 € |

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 7 décembre 2024
Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

